Sud Rhône Environnement
SYNDICAT MIXTE

SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT
HOTEL DE VILLE - B.P 5 - 30301 BEAUCAIRE PDC1

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du : 12 octobre 2026

N° de délibération :
D26.037

Date de la convocation :
06 octobre 2026

Secrétaire de séance :
Mme PONS Laurie

Membres présents :
M.ATTIGUI Guy
Mme PONS Laurie
M. ROUVIER COROUGE Philippe
M.CAMAIONE Alberto
M. VALLESPI Joachim

Procurations : Mme CLIMENT Catherine à Mme PONS Laurie

Membres absents ou excusés :
M.LEVESQUE Frédéric
M. PACHOUD Christophe

VOTE

Pour	Contre	Abst°
6		

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telercours.fr

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Syndical réuni en séance plénière,

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Madame PONS Laurie.

Monsieur le Président expose au conseil que l'exécution du budget primitif fait apparaître un besoin de crédits supplémentaires sur certaines lignes du chapitre 012, compensés par un virement du Chapitre 011 "Charges à caractère général" de la section de fonctionnement.

Cet ajustement est nécessaire en raison :

- D'une absence prolongée d'un agent dont le remplacement a engagé des frais supplémentaires non prévus au budget primitif.

Le dépassement estimatif du budget est le suivant :

- Chapitre 012 : 25 000€

Le Conseil, à l'unanimité,

- DÉCIDE
- Une réduction de **25 000€** du compte 611 du chapitre 011
- Une ouverture de **25 000€** du compte 64111 du chapitre 012

- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres.

Pour expédition certifiée conforme

Le Président
Phillipe ROUVIER COROUGE

Philippe ROUVIER COROUGE

✓ Certifié par youtrust

COURRIER ARRIVÉ
PRÉFECTURE DU GARD
14 OCT. 2026
D.C.L.